

Question orale de M. Hayette : Affaire Nethys (Enodia).

M. Hayette signale que dans son édition du lundi 25 janvier 2021, le Soir publiait un article indiquant qu'en 2009, Stéphane Moreau a intégré les communes d'Uccle et des Fourons dans l'actionnariat de « son » intercommunale, censée être soumise à une tutelle wallonne, et que par ce biais, Enodia, devenue tri-régionale, échappe à tout contrôle pour cause de vide juridique.

Or, certains membres du Collège de l'époque font toujours partie de ce Conseil.

Etaient-ils au courant de cette manœuvre ? Quelles raisons ont été avancées pour justifier la participation d'Uccle à l'actionnariat de cette société ? Quels étaient les termes du contrat proposé à Uccle ? La commune pourrait-elle être concernée par l'enquête menée actuellement à Liège ?

Mme l'Echevin Delwart estime que les changements de nom successifs de la société (Nethys, Enodia, Publifin, Tecteo, et autres NewlCo) peuvent prêter à confusion.

Elle précise néanmoins qu'à l'époque où le MR et le PS étaient associés dans la majorité communale, en l'occurrence en 2007, soit à une date antérieure à celle mentionnée dans l'article, le Collège avait décidé de rejoindre l'intercommunale NewlCo, dont la durée de vie a été limitée, et dans le cadre de laquelle Uccle a été notamment associée à la commune de Chaudfontaine. Depuis lors, cette structure a cédé la place à Tecteo, devenue depuis Publifin puis Enodia.

Le Conseil communal avait alors décidé que la commune d'Uccle devînt actionnaire de cette intercommunale pour deux parts sociales d'une valeur de 1800 €.

L'objectif d'un tel rapprochement, dans lequel Brutélé était associé, consistait, non à éluder l'intervention d'une tutelle, mais à rassembler les forces locales wallonnes et bruxelloises actives dans ce secteur dans le cadre d'une structure faîtière commune, qui permettrait à Uccle de disposer d'une place prépondérante pour suivre le processus.

L'absence d'une tutelle effective constitue néanmoins un effet pervers de cette situation, qui a toutefois été corrigé grâce à un accord de coopération en vertu duquel la tutelle sur les intercommunales bi-régionales est exercée par la Région dont est issue la majorité des communes participantes.

Mais le Conseil communal a finalement décidé, toujours au cours de cette même année 2007, de renoncer aux deux parts sociales acquises précédemment par la commune d'Uccle dans l'intercommunale NewlCo, devenue ensuite Tecteo, etc.

L'information diffusée par les journalistes du Soir est donc erronée.